

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel: +251-115 517 700 Fax: +251-11-5 517844 Website:  
[www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Trente-neuvième session ordinaire**

**27 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/1291(XXXIX)**

Original: anglais

**PROJET DE RAPPORT SUR L'ÉLECTION ET LA NOMINATION DE  
QUATRE (4) MEMBRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES  
DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

## PROJET DE RAPPORT SUR L'ÉLECTION ET LA NOMINATION DE QUATRE (4) MEMBRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

1. Les élections des membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) sont fondées sur les dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte) ainsi que sur le Règlement intérieur du Conseil exécutif.
2. La CADHP est établie par l'Article 31 (1) de la Charte qui dispose que la CADHP *«sera composée de onze membres choisis parmi les personnalités africaines de la plus haute réputation, connues pour leur haute moralité, leur intégrité, leur impartialité et leurs compétences en matière de droits de l'homme et des peuples; une attention particulière est accordée aux personnes ayant une expérience juridique. »*
3. Les membres de la CADHP siègent à titre personnel, conformément à l'article 31 (2) de la Charte.
4. En outre, l'article 36 de la Charte dispose que les membres sont nommés pour une période de six (6) ans et sont rééligibles.
5. La Commission tient à informer le Conseil exécutif que le mandat des deux (2) membres suivants de la CADHP, qui ont été élus en juin 2015 pour un mandat de six (6) ans, expirera en juin 2021 :
  - a. M. Solomon Ayele DERSSO (Éthiopie)
  - b. Mme L. King JAMESINA ESSIE (Sierra Leone)
6. Les membres sortants sont rééligibles.
7. Le troisième siège est né de la démission de Mme Sylvie KAYITESI ZAINABO (Rwanda) le 11 décembre 2020. Elle a été élue en juin 2015.
8. La quatrième vacance est survenue en raison du décès prématuré de M. Ndiamé GAYE (Sénégal), en mars 2021. Il a été élu en février 2020.

### **Modalités d'élection**

9. Le paragraphe 2 de la Décision **EX.CL/907 (XXVII)** sur les modalités de mise en œuvre des Critères relatifs à la représentation géographique équitable des femmes et des hommes dans les organes et institutions de l'UA, adoptée par le Conseil exécutif en janvier 2016, se lit comme suit :
  - i) La représentation régionale, le cas échéant, sera Est (2), Centre (2), Nord (2), Sud (2) et Ouest (2), sauf dans les cas où une région dûment informée n'a pas présenté de candidats;

- ii) Un (1) siège sera un siège flottant et tournera entre les cinq (5) régions, le cas échéant ;
- iii) Au moins un (1) membre de chaque région devrait être une femme;
- iv) Les modalités entrent en vigueur immédiatement.

10. Avec les quatre (4) postes vacants, la représentation régionale et en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au niveau de la CADHP sera la suivante :

RÉGION	MEMBRES	GENRE	
		FEMME	MALE
Centre	2	1	1
Est	1 Occupation du siège flottant <sup>1</sup>	1	0
Nord	2	1	1
Sud	2	1	1
Ouest	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

11. Par conséquent, lors de ces élections, conformément aux modalités de mise en œuvre des critères de représentation géographique équitable dans les organes de l'Union africaine, les membres suivants seront élus :

- a) **Région de l'Est** - deux (2) candidats: un (1) femme et un (1) homme);  
et
- b) **Région de l'Ouest** - deux (2) candidats: un (1) femme et un (1) homme.

### **Dépôt des candidatures**

12. La Commission, par le biais de sa note verbale numéro de référence BC/OLC/66.5. /10462.21, en date du 13 mars 2021, a invité les États parties à la Charte à soumettre des candidatures au plus tard le 30 avril 2021. 2020.

13. La Commission a reporté la date limite au 6 mai 2021 par le biais de sa note verbale numéro de référence BC/OLC/66/10604/21 en date du 8 avril 2021.

14. La Commission tient à informer le Conseil exécutif que les candidatures reçues des États parties à la Charte sont les suivantes :

NO	NOM	GENRE	PAYS	RÉGION
----	-----	-------	------	--------

<sup>1</sup> Le siège flottant est actuellement occupé par Mme Alexia AMESBURY (Seychelles), élue pour un mandat de 6 ans en février 2020.

1.	Tonia M'bawa <b>BARNETT</b>	F	Sierra Leone	Ouest
2.	Solomon Ayele <b>DERSSO *</b>	M	Éthiopie	Est
3.	Renee Aku Sitsofe <b>MORHE</b>	F	Ghana	Ouest
4.	Illa Maikassoua <b>RACHIDATOU</b>	F	Niger	Ouest
5.	Janet Ramatoulie <b>SALLAH-NJIE</b>	F	La Gambie	Ouest
6.	Idrissa <b>SOW</b>	M	Sénégal	Ouest
7.	Fabien <b>TOMBOHAVANA</b>	M	Madagascar	Est
8.	Ourveena Geereesha <b>TOPSY-SONOO</b>	F	Maurice	Est

\* Le candidat 1 est rééligible

15. Il convient de rappeler que la Conférence, conformément à la décision Assembly / AU / Dec.760 (XXXIII) adoptée en février 2020 à Addis-Abeba (Éthiopie), a délégué au Conseil exécutif son pouvoir de nomination des membres des organes et institutions de l'UA.

16. À cet égard, les membres élus sont automatiquement nommés par le Conseil.

**PROJET DE RAPPORT SUR L'ÉLECTION ET LA NOMINATION DE QUATRE (4)  
MEMBRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET  
DES PEUPLES**

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection et la nomination de quatre (4) membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;
2. **ÉLIT ET NOMME** les membres suivants de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour un mandat de six (6) ans :

<b>NO.</b>	<b>NOM</b>	<b>GENRE</b>	<b>PAYS</b>	<b>RÉGION</b>
1				
2				
3				
4				

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2021-09-27

# Draft Report on the Election and Appointment of Four (4) Members of the African Commission on Human and Peoples' Rights

African Union

DCMP

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/10359>

*Downloaded from African Union Common Repository*